

Commune d'ESTAVAR 66800

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 AVRIL 2023

Accusé de réception en préfecture
066-216600726-20230413-DCM2023-15-DE
Date de télétransmission : 14/04/2023
Date de réception préfecture : 14/04/2023

Nombre de conseillers en exercice : 9
Nombre de conseillers présents : 7
Nombre de votants : 7
Date de convocation : 06 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 13 Avril à 20H30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Laurent LEYGUE, Maire. Séance retransmise sur Youtube et Facebook.

Présents : Bruno Cagny, Laurent Leygue, Sophie Verney, Laurence Barnola, Abdelhaq Achemirou, Paul Miffre, Jean-Claude RIVAYROL

Absents Excusés : Alizée Desmet, Fabrice Calmont,

Procuration : NEANT

M Bruno CAGNY est élu secrétaire de séance.

DCM2023-15 : PROGRAMME ACTEE DU SYDEEL66

Le Maire informe l'Assemblée que le programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique) du SYDEEL 66 est un programme qui vise à aider les collectivités à mutualiser leurs actions et à rénover le patrimoine public bâti.

Dans ce cadre, le Sydeel 66 est lauréat de 2 sous programmes nommés MERISIER et SEQUOIA3.

Ces dispositifs permettent d'apporter un financement sur :

- des audits énergétiques et des études de substitutions ;
- la mise en place d'outils de suivi de consommation énergétique ;
- la maîtrise d'œuvre.

Dans ce cadre, la convention y afférente permet d'établir le plan de financement avec :

- les parts d'autofinancement de la commune à reverser au Sydeel 66 dans le cadre de la réalisation d'audit énergétiques et études de substitutions ;
- et/ou la part de l'aide ACTEE reversée par le Sydeel 66 dans le cadre de la mise en place d'outils de suivi de consommation énergétique ou de maîtrise d'œuvre.

Le Maire demande au Conseil Municipal l'adhésion de la commune d'Estavar, au programme ACTEE du SYDEEL66.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE,

- D'adhérer au programme ACTEE du SYDEEL 66,
- D'autoriser le Maire à signer tous documents y afférents.

Le Maire,
Laurent LEYGUE



AFFICHE LE :